

Réunion du 2 juillet 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

**N° CP/2012/505 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier  
- 1221  
Voie de liaison intercommunale Ouest (VLIO) - Transaction  
avec le groupement d'entreprises "Oréade Brèche, Ascalaphe  
et Ecotope"**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la transaction à intervenir pour un montant de 33 402,04 € TTC avec le bureau d'études "Oréade Brèche", mandataire du groupement d'entreprises "Oréade Brèche, Ascalaphe et Ecotope" à SCHIRMECK, dans le cadre du marché relatif à la réalisation d'études environnementales faune et flore de la Voie de liaison intercommunale Ouest (VLIO).

Elle autorise par ailleurs son président à signer et à exécuter le protocole d'accord transactionnel correspondant au nom du Département.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120702-69588-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 10/07/12